

**EXTRAIT DU REGISTRE D**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en la Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY

**Séance publique du 17 DECEMBRE 2020 à 18h00**

Date de convocation : 10 décembre 2020

<b>Délibération</b>
<b>N°C2020_284</b>

<b>Membres en exercice :</b>	<b>76</b>
<b>Votants :</b>	
<b>Suffrages exprimés :</b>	
Pour :	
Contre :	
Abstention :	

**SECRETAIRE DE SEANCE : MARTIN Henri**

**PRESENTS** : ALAUX Sylvie ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BOTHOREL Anouk ; BREHON Bruno ; CHALULEAU Jean-Paul ; DAUZATS Christine ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; JAMMES Michel ; JULES Jean-Claude ; LENOIR Alexia ; LUCIEN Gérard ; MARTIN Henri ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; MOULY Didier ; PALMADE-GIMENEZ Muriel ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; TEXIER Bruno ; THIVENT Viviane ; VERGNES Magali ; VIALADE Alain ;

**PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE** : ABED Yamina ; ALVAREZ Jean-Michel ; BELART Xavier ; DARAUD Jean-François ; GUENFICI Ali ; HERNANDEZ Joël ; LAPALU Christian ; MALQUIER Bertrand ; PARRA Eric ; PY Michel ; RIO Jean-Louis ; VICO Alain ;

**EXCUSES** : ALVAREZ Martine ; IBANES Alexandra ; PECH Olivier ; RIVEL Jean-Luc

**EXCUSES EN COURS DE SEANCE** : ABED Yamina (délibération 2020\_318) ; ALVAREZ Jean-Michel (délibération C2020\_312) ; BELART Xavier (délibération C2020\_312) ; CHING Monique (délibération 2020\_304) ; DARAUD Jean (à partir de la délibération 2020\_303) ; FAURAN Jean-Paul (délibération 2020\_304) ; GUENFICI Ali (délibération 2020\_304) ; HERNANDEZ Joël (délibération C2020\_304) ; LAPALU Christian (délibérations C2020\_304 et C2020\_312) ; LOÏS Lydie (délibération 2020\_304) ; MALQUIER Bertrand (délibérations C2020\_304 et C2020\_312) ; PARRA Eric (jusqu'à la délibération 2020\_287) ; PY Michel (délibérations C2020\_304 et C2020\_312) ; RIO Jean-Louis (délibération 2020\_318) ; TUBAU Marcel (délibération 2020\_304)

**EXCUSES AVEC PROCURATION** : AMBROSINO Jean-Marc ; BASTIE Yves ; BOUISSET Cyrielle ; BOUSQUET Didier ; CALVET Jean-Claude ; CESAR Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; CLERGUE Guy ; CODORNIU Didier ; COMBES Georges ; COURREGES Jean-Pierre ; COUSIN Sylvie ; DUPONT Myriam ; FAGES Gilles ; FRERE José ; GOUIRY Catherine ; JANSANA Jean-Marc ; PENET Yves ; POCIELLO Jacques ; RENAULT Régine ; ROCHER Edouard ; SEGUI Jeanne Maryse ; TAURAND Francis ; VITASSE Florence

**PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE** : ALDEBERT Didier (de la délibération C2020\_280 à la délibération C2020\_311 et de la délibération C2020\_313 à la délibération C2020\_319) ; CALMON Julien (de la délibération C2020\_280 à la délibération C2020\_317 et à la délibération C2020\_319) ; CHING Monique (de la délibération C2020\_280 à la délibération C2020\_303, de la délibération C2020\_305 à la délibération C2020\_311 et de la délibération C2020\_313 à la délibération C2020\_319) ; FAURAN Jean-Paul (de la délibération C2020\_280 à la délibération C2020\_303, de la délibération C2020\_305 à la délibération C2020\_311 et de la délibération C2020\_313 à la délibération C2020\_319) ; GUENFICI Ali (de la délibération C2020\_280 à la délibération C2020\_303 et de la délibération C2020\_305 à la délibération C2020\_306) ; HERAS Guillaume (de la délibération C2020\_280 à la délibération C2020\_311 et de la délibération C2020\_313 à la délibération C2020\_319) ; HUYNH-VAN Nathalie (de la délibération C2020\_280 à la délibération C2020\_311 et de la délibération C2020\_313 à la délibération C2020\_319) ; KAISER Stéphanie (de la délibération C2020\_280 à la délibération C2020\_317 et à la délibération C2020\_319) ; LOÏS Lydie (de la délibération C2020\_280 à la délibération C2020\_303 et de la délibération C2020\_305 à la délibération C2020\_319) ; PINET Marie-Christine (de la délibération C2020\_280 à la délibération C2020\_311 et de la délibération C2020\_313 à la délibération C2020\_319) ; RAPINAT Evelyne (de la délibération C2020\_280 à la délibération C2020\_311 et de la délibération C2020\_313 à la délibération C2020\_319) ; TUBAU Marcel (de la délibération C2020\_280 à la délibération C2020\_303 et de la délibération C2020\_305 à la délibération C2020\_319) ; VICO Alain (jusqu'à la délibération 2020\_309)

**Nomenclature Etat : Institution et vie politique – Désignation de représentants**

**OBJET : INSTANCES COMMUNAUTAIRES – COMMISSIONS INTERCOMMUNALES – FINANCES  
- Désignation des membres de la commission de contrôle financier**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles R2222-1 à R2222-6 et l'article R2252-5.

L'article R2222-3 du Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire pour les établissements ayant plus de 75 000 euros de recettes de fonctionnement, l'examen des comptes mentionnés à l'article R2222-1, par une commission de contrôle dont la composition est fixée par une délibération du conseil communautaire.

L'article R2222-1 vise les comptes détaillés de « toute entreprise liée à une commune ou à un établissement public communal par une convention financière comportant des règlements de compte périodiques »

Par ailleurs, l'article R2252-5 indique que « Les entreprises ou organismes qui, en vertu de la réglementation en vigueur, peuvent bénéficier de prêts ou de garanties d'emprunt de la part des communes sont soumis au contrôle prévu par les articles R2222-1 à R2222-6. Il n'est pas dérogé aux règles particulières de contrôle concernant les organismes d'habitation à loyer modéré. »

La Commission de Contrôle Financier (CCF) sera chargée du contrôle des entreprises publiques ou privées ou tout organisme ayant passé des conventions de délégation de service public, des contrats de partenariats, des conventions de prêt ou garanties d'emprunt avec le Grand Narbonne Communauté d'Agglomération.

Cette commission sera chargée du contrôle sur pièces et sur place portant sur les comptes détaillés des opérations menées.

La commission pourra demander des expertises particulières aux services communautaires ou à des cabinets spécialisés.

Un rapport écrit de la CCF sera établi chaque année et joints aux comptes de l'agglomération.

La composition de la CCF est librement fixée par l'organe délibérant.

**Vu** la délibération N°C2020\_259 du 27 novembre 2020 créant la Commission de Contrôle Financier,

Cette Commission est présidée par le Président du Conseil Communautaire ou son représentant.

En fonction de l'ordre du jour, la Commission peut, sur proposition de son Président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

Dans ce cadre, il est proposé que la Commission soit composée de 14 membres (7 titulaires et 7 suppléants).

Les candidatures suivantes sont proposées :

Membres titulaires :

- Monsieur Henri MARTIN (Président de la Commission)
- Madame Viviane DURAND (Vice-Présidente de la Commission)
- Monsieur Didier MOULY
- Monsieur José FRERE
- Madame Alexia LENOIR
- Monsieur Bertrand MALQUIER
- Monsieur Alain FABRE

Membres suppléants :

- Monsieur Edouard ROCHER
- Madame Anne-Sophie LEDOYEN
- Monsieur Gérard LUCIEN
- Madame Sylvie ALAUX
- Madame Magali VERGNES
- Madame Lydie LOIS
- Monsieur Bernard DEVIC

Il est fait appel à d'autres candidatures.

Monsieur Jean-François DARAUD propose sa candidature.

A l'unanimité, les conseillers acceptent de voter avec le boitier électronique.

Après vote avec le boitier électronique, Monsieur Jean-François DARAUD obtient une voix.

Après vote avec le boitier électronique, les autres candidats ci-dessus mentionnés obtiennent 69 voix.

Sont élus à la Commission de Contrôle Financier,

Membres titulaires :

- Monsieur Henri MARTIN (Président de la Commission)
- Madame Viviane DURAND (Vice-Présidente de la Commission)
- Monsieur Didier MOULY
- Monsieur José FRERE
- Madame Alexia LENOIR
- Monsieur Bertrand MALQUIER
- Monsieur Alain FABRE

Membres suppléants :


- Monsieur Edouard ROCHER
- Madame Anne-Sophie LEDOYEN
- Monsieur Gérard LUCIEN
- Madame Sylvie ALAUX
- Madame Magali VERGNES
- Madame Lydie LOIS
- Monsieur Bernard DEVIC

**Délibération certifiée  
exécutoire compte tenu  
de sa transmission en  
Sous-Préfecture**

le : |PREF|  
et de sa publication  
le : |AFF|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,  
Maître Didier MOULY,



Maire de Narbonne  
Président du Grand Narbonne,  
Communauté d'Agglomération

